

Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier de l'Allier

Bulletin information n°12

Octobre-Novembre 2023



Siège social : Fontys 03600 Hyds

Secrétariat : 5 place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combrailles

Mail : adcpg03@orange.fr

Le mot du Président



La chasse est une activité raisonnée et raisonnable. Le respect de la biodiversité, l'amélioration de la sécurité, le respect d'une réglementation de plus en plus contraignante, mais souvent nécessaire, tout cela nous conduit parfois à faire passer au second plan les émotions simples et fortes que la chasse nous procure et dont nous devons être fiers.

Attardez-vous quelques instants sur la photo des perdreaux gris qui illustre la première de notre bulletin n°12. L'émotion que procure la contemplation de cette image, digne d'un tableau d'artiste reconnu, témoigne que nous ne sommes pas seulement des gestionnaires raisonnables d'une nature partagée, mais que nous sommes, nous aussi, des êtres doués de sensibilité, respectueux de la beauté de la nature sauvage, admiratif de l'esthétique parfaite des animaux que nous désirons pourtant nous approprier par l'acte de chasse. Paradoxe mystérieux de la passion, de l'émotion, et de la vibration du chasseur !

Une partie importante de notre bulletin n°12 est d'ailleurs consacrée à cet oiseau magique, ce monument de la chasse traditionnelle de nos aînés qu'est le perdreau gris.

Je vous en souhaite une bonne lecture

Bien amicalement en Saint-Hubert

Thierry PAULHAC

Perdrix grise : les bonnes pratiques pour que ça marche !

ARTICLE PARU DANS LA REVUE NATIONALE DE LA CHASSE N°909 DE JUIN 2023

La perdrix grise est la deuxième espèce d'oiseau qui a le plus décliné en Europe au cours des quarante dernières années, victime directe d'un paysage agricole qui lui est devenu inhospitalier. Tandis que beaucoup de chasseurs ont baissé les bras, d'autres ont redoublé d'efforts entretenant ainsi une lueur d'espoir quant à l'avenir de l'oiseau.

Le chiffre, effarant, de 92 % des perdrix grises d'Europe ont disparu en l'espace de quarante ans selon la dernière synthèse de BirdLife International. En France, la tendance est à peine moins alarmante puisque les chiffres les plus récents publiés par le Muséum national d'histoire naturelle indiquent que près de la moitié d'entre elles a disparu au cours des trente années passées. Chez nos voisins, les populations sont anéanties: il ne resterait qu'environ 30 000 couples en Allemagne, moins de 10 000 couples en Belgique, et l'espèce a tout bonnement été déclarée éteinte en Suisse en 2019, malgré la mise en place d'un programme de réintroduction ambitieux. La France abrite encore entre 1 et 2 millions d'individus, soit la moitié des derniers oiseaux d'Europe. Les chasseurs français ont donc une grande responsabilité quant à la sauvegarde de l'espèce. C'est d'ailleurs peut-être grâce à eux, ou du moins une partie d'entre eux, que la population n'a pas chuté si fort que dans d'autres pays du Vieux Continent. Alors, comment aider cette espèce à se maintenir?

Avant toute chose, il est important de souligner que cet article n'a pas la prétention de proposer une recette miracle pour sauver la perdrix grise. Cette espèce est à la fois mystérieuse et fragile et de nombreuses inconnues existent encore aujourd'hui quant aux facteurs influençant sa dynamique de population. Le présent article fait seulement état des connaissances actuelles, sur la base de faits documentés, qui peuvent participer au maintien, voire au développement, de l'espèce.

La théorie du tabouret

Il faut s'imaginer qu'une population de perdrix grises tient sur un tabouret, constitué de quatre pieds, piliers de son maintien. Si l'un venait à manquer, le tabouret deviendrait instable, laissant la porte ouverte aux différents aléas, une mauvaise année pouvant suffire à anéantir une décennie d'efforts. Mais si deux de ces piliers ne sont plus là, la population s'écroule. Ces quatre piliers sont (1) les pratiques agricoles (2) la gestion des prédateurs, (3) les aménagements, et, enfin, (4) l'adéquation de la pression de chasse à l'état de la population.

Les pratiques agricoles

Assolement, taille des parcelles, pesticides, date des moissons sont autant de facteurs pouvant influencer la dynamique des populations de perdrix grises mais sur lesquels le chasseur n'a que peu de pouvoir. Pourtant, il suffit parfois de quelques petits changements pour augmenter la capacité d'accueil du milieu, et le dialogue entre chasseurs et agriculteurs est essentiel pour la sauvegarde de cette espèce inféodée aux plaines céréalières. La perdrix est une espèce de bordure: plus de la moitié des nids se trouvent dans les vingt premiers mètres de la bordure, selon le bilan de l'étude PeGASE d'Élisabeth Bro et Florian Millot, et les individus ont tendance à se plaire à l'interface

entre deux milieux. Une étude réalisée en Beauce et en Champagne en 2008 a montré que les densités de perdrix étaient bien plus élevées dans les parcelles de 5 ha que dans celles de 10 ou de 15 ha. Le raccourci est simple mais démontré à maintes reprises : plus de bordures, c'est plus de perdrix. Augmenter le nombre de bordures est relativement aisé sur le papier: il suffit de fractionner le parcellaire et cela peut parfois se faire sans engendrer de grosses contraintes pour l'agriculteur.

La gestion des prédateurs

La perdrix grise sauvage a un taux de survie annuel de l'ordre de 25 à 60 % et dans près des trois quarts des cas la prédation est la cause de la mort. Le renard est souvent accusé par les chasseurs, coupable tout désigné sur lequel il est facile d'agir : il est effectivement responsable d'un tiers de la prédation chez les adultes et il a également tendance à prédater les nichées. La régulation du renard est donc indispensable, mais sa seule régulation ne suffit pas; il faut agir sur l'ensemble des prédateurs : mustélidés et corvidés en plus du renard. Les autres prédateurs de la perdrix sont quant à eux protégés, à l'instar des rapaces, responsables d'un tiers de la prédation des adultes. Pour limiter cette prédation, une seule solution : travailler sur les aménagements.

Les aménagements

Le couvert est primordial pour protéger l'espèce des prédateurs aériens. La mise en place de couvert d'intercultures ou de jachères sera un plus pour la perdrix grise tout comme le fait de faucher haut et de labourer tardivement après moisson, en particulier le maïs. Il y a quelques années, le miscanthus était présenté par certains comme une solution miracle. Cette culture offre effectivement un couvert apprécié de la perdrix grise, mais elle n'est malheureusement pas la seule à y trouver refuge : renards et sangliers affectionnent également la quiétude que procure ce milieu et il est difficile de les y déloger. La plantation de miscanthus doit donc se faire sur des parcelles de petite taille. La pluralité des aménagements est indispensable: une bande de miscanthus au beau milieu d'une plaine déserte engendrera un regroupement des individus et peut créer ce que les biologistes appellent un « piège écologique » : l'habitat est attractif mais contre-productif pour la dynamique de la population. Soit en raison d'une concentration plus importante de prédateurs, soit en raison d'un milieu trop pauvre par rapport à la densité d'oiseaux.

Les agrainoirs

Voir l'article ci dessous « Qu'est-ce qu'un bon agrainoir » dans la revue d'avril 2022. Globalement, il est fondamental d'avoir un nombre d'agrainoirs suffisamment important pour éviter les surconcentrations d'oiseaux, mais également assez faible pour que leur entretien ne devienne pas une corvée. Pour faciliter le remplissage, ils doivent être disposés près des chemins et loin des routes pour des raisons évidentes de collision. L'effort doit se concentrer au printemps: une étude française suggère que les femelles qui fréquentent les agrainoirs à cette période auraient plus de chances de mener leurs pontes à terme. En revanche, aucun lien manifeste entre survie hivernale et agrainage n'est démontré. En complément, les agrainoirs peuvent être couplés à des

abris anti-busards, des cendres (pour permettre aux oiseaux de se débarrasser des excès de graisse et des parasites), de sable (qui offre des gastrolithes aux oiseaux leur permettant de broyer le grain), mais aussi d'éléments favorisant la présence d'insectes, nourriture essentielle aux poussins: fumier, végétaux en décomposition (certains utilisent même de la viande, mais en plus de l'odeur pestilentielle, cela aurait tendance à concentrer certains prédateurs), sucre pour appâter les fourmis ou encore certaines plantes appréciées des pucerons. D'autres emploient du tissu jaune qui a pour effet d'attirer certains insectes.

La chasse

Enfin, pour pouvoir chasser durablement la perdrix grise, il est indispensable de connaître le nombre d'individus présents sur le territoire à l'ouverture et le prélèvement, lorsqu'il est possible, doit être raisonnable : il faut garder en tête que même sans chasser, une perdrix sur deux ne sera plus présente l'année prochaine et que les mauvaises années de reproduction peuvent aussi s'enchaîner. Il serait donc dommage d'anéantir des années d'efforts pour une saison avec une pression de chasse mal dimensionnée.

MÉMO DES BONNES PRATIQUES

Milieux : augmenter le nombre de mètres linéaires de bordures.

- Limiter les produits phyto sur les zones les plus favorables.
- S'assurer d'avoir du couvert aux quatre saisons.
- Planter des éléments stables: banquettes herbeuses, haies, friches

Agrainoirs : les implanter à proximité des chemins entre milieux ouverts et fermés.

- Ne pas les mettre sous de grands arbres.
- Les déplacer selon leur niveau d'utilisation.
- Concentrer les efforts en période de reproduction (complément alimentaire OU attractants pour insectes).
- Ajouter abris, cendres et sable.

Gestion des prédateurs : avoir une action sur l'ensemble des prédateurs.

- Piégeage des carnivores terrestres et corvidés à proximité et en périphérie des zones de présence de la perdrix.
- Destruction de printemps et tir d'été en complément.

Chasse: connaître les effectifs à l'ouverture.

- Être attentif aux fluctuations interannuelles.
- Adapter et contrôler la pression de chasse (tant en matière de prélèvement que de dérangement).
- Mettre en réserve les zones les plus giboyeuses si nécessaire

« Qu'est-ce qu'un bon agrainoir ? »

ARTICLE PARU DANS LA REVUE NATIONALE DE LA CHASSE N°895 D'AVRIL 2022

Les agrainoirs font partie des coups de pouce parfois considérés comme essentiels pour permettre au petit gibier sédentaire de subsister. Où les installer? Comment les construire? Quand et comment les remplir ?

Il ne s'agit sans doute pas de la méthode la plus efficace pour préserver le petit gibier

: il est certain que l'agrainage ne remplacera jamais un milieu nourricier. Mais c'est un outil à la fois visuel et facile à déployer à l'échelle d'un territoire qui permet aux chasseurs de s'investir aisément en faveur du petit gibier, notamment lorsqu'ils ne peuvent pas agir plus en profondeur sur le milieu. Toutefois, on ne peut pas faire tout et n'importe quoi en matière d'agrainage sur son territoire. Cette pratique est régie par un ensemble de règles présentées dans un schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) propre à chaque département pour limiter les dérives associées.

Où installer son agrainoir ?

Plusieurs facteurs influencent le choix de l'emplacement des agrainoirs. Tout d'abord, il faut identifier où se situent les oiseaux sur le territoire. Les agrainoirs devront prioritairement être installés dans ces zones et en périphérie. Si certains secteurs sont déserts, ce n'est généralement pas qu'une simple question de nourriture. Il est donc plus raisonnable de s'investir sur des lieux déjà propices. Les agrainoirs doivent être mis en place à l'interface entre deux milieux : l'un ouvert, permettant l'envol en cas d'attaque par un prédateur terrestre, et l'autre fermé, autorisant la fuite à patte en cas d'attaque de rapaces. Toujours dans l'objectif de limiter la prédation, évitez d'installer les agrainoirs sous de grands arbres-perchoirs appréciés des rapaces et corvidés, privilégiez la présence d'arbustes et d'herbacées. Dans la mesure du possible, évitez les bordures rectilignes : il est préférable d'installer un agrainoir près d'un bosquet plutôt que d'une haie, car les prédateurs ont tendance à suivre les éléments linéaires lors de leur quête alimentaire. Il faut également éloigner les agrainoirs des routes, autre source de mortalité majeure pour la faune. Un agrainoir par couple est souvent préconisé pour les perdrix ; en réalité, elles se les partagent aisément en s'y rendant à tour de rôle. Mais plus il y aura d'agrainoirs moins les animaux seront concentrés, ce qui limitera la compétition, le parasitisme et la prédation. Mettre plein d'agrainoirs, c'est bien ! Mais il faut garder à l'esprit que ceux-ci devront être réalimentés régulièrement. Il est donc important que le cheminement pour y accéder soit simple et que leur nombre ne soit pas trop élevé pour ne pas décourager les chasseurs.

Comment le construire ?

L'agrainoir le plus répandu en France est sans aucun doute le fameux seau en plastique vert de 5 l sur piquet, dont le fond percé permet aux oiseaux d'accéder aux grains via une trémie, une spirale métallique ou un simple grillage. De nombreuses options «faites maison» existent : toutes les techniques sont bonnes dès l'instant qu'elles remplissent leur objectif. Toutefois, une étude anglaise, commencée il y a une dizaine d'années maintenant, a mis en évidence que pour des agrainoirs «classiques», seul un quart à un tiers des grains est ingéré par le gibier et que les rongeurs peuvent consommer près de 50 % de la nourriture mise à disposition. C'est ainsi qu'outre-Manche, les gestionnaires sont revenus à des choses simples : sur de nombreux territoires, les agrainoirs sont faits à partir d'un fût métallique de gros volume (souvent plus de 25 l), suspendu par une solide corde à un trépied de sorte que la base soit à 20-30 cm du sol. Sous ces seaux, pas de trémies, de simples fentes d'une dizaine de centimètres de long pour 5 mm de large. Ce type d'agrainoirs limiterait la consommation des grains par les rongeurs et comme ils font cinq fois le volume des seaux habituellement employés dans l'Hexagone, le temps à y consacrer est moindre. Déplacer régulièrement les agrainoirs de quelques dizaines de mètres serait aussi une réponse efficace pour limiter l'impact des rongeurs tout en ne perturbant que très peu le gibier. Quel que soit le type d'agrainoirs, les rats ne sont

pas les seuls animaux problématiques: il est essentiel de les protéger également des sangliers. Des dispositifs préconçus existent, mais des solutions de repli peu onéreuses sont facilement réalisables pour peu que l'on soit un minimum ingénieux.

Quand le remplir ?

Concernant les oiseaux de repeuplement, le remplissage des agrainoirs doit avoir lieu dès l'arrivée de ceux-ci sur le territoire : ils en seront totalement dépendants durant les premières semaines. L'utilisation d'une alimentation identique à celle qu'ils ont connue à l'élevage est un plus qui permettra d'apporter des repères à ces oiseaux perturbés.

Concernant les oiseaux sauvages, deux écoles s'opposent: il y a ceux qui commencent à remplir les agrainoirs dès la fin de l'automne et ceux qui les remplissent quelques semaines avant que les couples s'établissent, généralement entre fin décembre et mi-février selon les espèces, les années et les régions. Les études scientifiques semblent donner raison aux seconds : aucun lien évident entre survie hivernale et agrainage ne paraît se dessiner, sauf dans le cas de conditions météorologiques extrêmes. L'agrainage au cours de la période de reproduction semble, quant à lui, profiter aux animaux et être synonyme d'un succès reproducteur plus élevé. Il est donc préférable de maximiser son investissement sur cette période.

Que mettre dedans ?

Le blé est sans doute la céréale la plus présente dans les agrainoirs français. Il est relativement aisé de s'en fournir localement et à bon prix, notamment en achetant ce que certains appellent le «petit blé», déchet produit lors du tri des semences. La démarche peut être la même pour le maïs qui peut être mêlé au blé, tout comme les pois ou encore le sorgho. Durant la période post-éclosion, certains utilisent l'alimentation dont se servent les éleveurs professionnels, fine et riche en protéines, correspondant aux besoins des poussins: efficace, mais coûteux! Il est tout à fait possible de d'éviter ces dépenses en favorisant le développement d'insectes à proximité des agrainoirs : certains utilisent du sucre pour attirer les fourmis, d'autres des plantes appréciées des pucerons, d'autres encore du fumier, du bois ou des végétaux en décomposition, ou même de la viande en putréfaction. L'efficacité de ces méthodes n'a pas été démontrée scientifiquement mais ceux qui ont recours sur le terrain l'affirment : «Ça marche!»

Et pour compléter ?

Différentes installations ou actions peuvent être réalisées à proximité des agrainoirs. La plus connue d'entre elles est sans doute l'abri à busards qui peut être particulièrement utile en milieu ouvert. Un apport de cendres est également à envisager pour fournir aux oiseaux de quoi se pouiller, ainsi qu'un tas de sable : il leur permet d'y sélectionner des gastrolithes, ou «grit», qu'ils stockent dans leur gésier pour broyer leur alimentation. L'apport d'eau peut être bénéfique aux faisans, mais concernant les perdrix grises et rouges, elles trouvent l'essentiel de l'eau dont elles ont besoin dans leur alimentation. Enfin, il faut garder à l'esprit que l'agrainage est une mesure de soutien et qu'il doit être couplé à la gestion du milieu, des prélèvements et des prédateurs pour être réellement utile.

L'hybridation chez le gibier à plumes

ARTICLE PARU DANS NOS CHASSES N°766 DE JUILLET 2023

L'hybridation de la perdrix rouge

L'hybridation de la perdrix rouge autochtone avec la perdrix choukar qui produit entre autres une altération de la capacité d'adaptation à la vie sauvage a été décelé voici déjà 40 ans, suite à des lâchers massifs de choukars. Pour estimer plus précisément l'ampleur du phénomène, l'Institut Méditerranéen du Patrimoine Cynégétique et Faunistique (IMPCF) en collaboration avec les services techniques de plusieurs fédérations départementales de chasseurs ont fait analyser des échantillons collectés sur le terrain par le laboratoire Antagene en deux lots : entre 2003 et 2004, puis entre 2015 et 2019. Obéissant à un protocole strict, tes échantillonnages furent réalisés uniquement sur des territoires n'ayant jamais fait l'objet d'aucun lâcher d'oiseaux d'élevages, ou sur des sites sur lesquels toutes les perdrix introduites avaient préalablement été baguées. Sur la période 2003- 2004, seules des analyses de l'ADN mitochondrial n'utilisant qu'un seul marqueur (DLOOP2) furent effectuées, qui ne portaient que sur les lignées maternelles. Sur la période 2015-2019, le laboratoire Antagene a effectué une analyse plus fine de l'ADN nucléaire, utilisant 19 marqueurs SNP et portant sur les deux lignées, maternelle et paternelle.

Sur la période 2003-2004, soit avant le programme d'amélioration génétique lancé par le « Collectif perdrix rouge », 365 prélèvements furent donc effectués sur 16 territoires de 10 départements (04, 06, 12, 13, 34, 48, 66, 81, 83 et 84). La lecture de l'ADN mitochondrial révéla que 18 % des perdrix échantillonnées étaient hybridées avec des choukars, estimation ne concernant que les lignées maternelles. En respectant le même protocole d'échantillonnage, mais avec en analysant l'ADN nucléaire cette fois, 484 prélèvements répartis sur 47 territoires et 13 départements (04, 05, 06, 07, 11, 12, 13, 30, 34, 41, 48, 66, 83) furent effectués sur la période 2015-2019. Les résultats révélèrent un taux moyen d'hybridation de 2,16 %, soit bien inférieur à celui de la période 2003-2004, et de 9,3 % (seuil établi à partir de 473 échantillonnages) avec la seule méthode de l'ADN mitochondrial. Comparés aux 18 % relevés durant la précédente période, ces chiffres sont encourageants. Notez qu'en 2015-2019, seuls 47 % des perdrix étaient considérées non hybridées (44 % de femelles, 50 % de mâles), tandis que 79 % présentaient un taux d'hybridation inférieur à 3 %, et 21% un taux variant de 3 à 15 %.

Des résultats encourageants

Cette baisse du taux d'hybridation récompense des efforts portés dès 2005 sur l'amélioration de la qualité génétique des souches d'élevage dans le cadre du programme Antagena, puis de la convention ARC (Alectoris Rufa Certifiée) signée avec tous les partenaires du Collectif Perdrix Rouge le 20 mars 2014 lors du Congrès de la FNC. Le document fixait un taux moyen d'hybridation acceptable situé entre 1,5 % et 3%, passé à 1,5 % en limite supérieure lors de la nouvelle convention signée en 2018. Notez que les hybrides semblent disparaître spontanément en absence de lâcher, du fait de la sélection naturelle. Si la tendance générale semble s'améliorer, on observe encore dans nos populations autochtones des oiseaux fortement hybridés et qui se

distinguent par un taux de survie moindre en pleine nature. Chez les hybrides, la principale cause de mortalité est imputable aux carnivores terrestres qui exercent une prédation estimée à 100 %. Les perdrix de souche pure sont aussi exposées aux rapaces (28,7 %), les carnivores terrestres représentent la moitié des cas de prédation et les prédateurs non identifiés 21,43 %.

La problématique des cailles

Les lâchers de cailles japonaises (*Coturnix japonica*) ayant toujours été interdits, les éleveurs, notamment espagnols ont eu l'idée de croiser ces oiseaux avec des cailles des blés (*Coturnix coturnix*). Ceci à la fois pour contourner la réglementation, et pour améliorer les piètres qualités de gibier des cailles japonaises. Ces croisements ont donné des individus plus légers volant certes mieux mais ayant perdu majoritairement la faculté de migrer ou migrant moins loin car leurs ailes sont trop courtes en proportion de leur taille. Ils transmettent d'autant mieux ce caractère aux cailles autochtones que les males hybrides ont souvent le dessus sur les sauvages qu'ils écartent de la reproduction.

La FDC 48 s'est investi dans le cadre d'une étude internationale menée à partir de 2005 sur la caille des blés en France, Espagne, Portugal et Maroc pilotée par l'Université de Barcelone. Des suivis ont été effectués sur la plaine de Montbel en Lozère, figurant parmi les trois sites français retenus. L'objectif était, entre autres, de déterminer le taux d'hybridation de la caille des blés. Le phénomène est surtout marqué au sud de l'Espagne avec des individus plus corpulents, mais dont la taille des ailes n'a pas augmenté et qui sont donc moins aptes à migrer. Notez que les lâchers de cailles japonaises comme ceux de cailles hybrides dites espagnoles sont aujourd'hui interdits en France.

La vie de l'association

Samedi 14 octobre 2023, l'association a organisé les *Rencontres St Hubert* sélection départementale de l'Allier qui ont fait l'objet d'un bulletin n°12HS.

La chasse en Europe, en France, dans les Régions et les départements

En France

Dans les Régions

Aubrac

Un programme de **baguage de bécassines** a réuni les fédérations des chasseurs de l'Aveyron, du Cantal, de la Lozère et l'OFB. Répartis en 8 équipes, une cinquantaine de participants avec des chiens d'arrêt créancés ont prospecté au printemps 2023 le territoire interdépartemental du plateau de l'Aubrac dans des zones humides accueillantes. 81 bécassines sourdes ont été recensées. Parmi elles, 32 ont été capturées puis équipées.

Pays de Loire

L'avenir du lièvre figure au cœur des priorités de la fédération régionale des chasseurs (FRC) des Pays de la Loire. 40 techniciens et 6500 bénévoles se sont mobilisés lors de 676 opérations de suivis nocturnes avec des résultats à la hauteur de cet investissement. Après 20 425 km parcourus, 28 926 lièvres ont été observés, dont 8 731 avec l'application Smartphone. Depuis trois ans, la FRC a développé des outils pour faciliter la saisie et le traitement des données collectées durant les comptages.

Dans les départements

Creuse

La convention «canard» de la FDC de la Creuse a remporté un vif succès puisque ce sont 25 territoires qui ont participé à ce projet de réimplantation du colvert dans le département. Ainsi, en 2023, ce sont 1 000 anatidés qui ont été lâchés afin de consolider la souche endémique. Chaque canard a été bagué avant d'être confiés aux territoires participant à l'opération.

Les techniciens se rendront sur le terrain, dans les 15 jours qui suivent les lâchers, pour suivre l'implantation de ces canards et vérifier que tout est mis en place pour leur installation optimale. Les territoires, quant à eux, s'engagent à protéger les canards par la régulation des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD), la mise en place d'agrainage et nichoirs.

Un suivi de la reproduction et des effectifs hivernants sera fait sur les territoires de chasse, afin d'évaluer le succès de ces lâchers.

Deux-Sèvres

C'est en partenariat avec le CNRS que les chasseurs du GIC Courance et Mignon dans les Deux-Sèvres suivent avec une grande précision l'évolution de la perdrix grise sur leur territoire. Pour cela, ils ont équipé quelques individus d'une balise GPS qui leur permet de suivre les oiseaux à la trace.

Sur près de 6500 hectares, ce sont 2 600 perdrix grises qui ont pu être baguées. Ce suivi a permis la création d'une banque de données qui représente une base solide pour une étude de cette envergure. En partenariat avec le CNRS, la Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres espère obtenir des résultats concrets de cette opération qui devrait permettre d'en apprendre plus sur les différents paramètres à prendre en compte pour un repeuplement efficace de la perdrix grise sur leurs territoires.

Les chasseurs ne sont pas les seuls à être mis à contribution dans ce projet. Les propriétaires terriens, les agriculteurs et bien d'autres acteurs ont été contactés pour établir des conventions sur 10 ans afin d'offrir un environnement des plus favorables à l'établissement des perdrix grises sur les parcelles du GIC. Une convention a même été signée avec RTE (responsable du Réseau de Transport d'Électricité) pour que des plantations appréciées des perdrix grises soient semées sous les pylônes de lignes à haute tension présentes sur le territoire. Les chasseurs ont également mis à disposition

300 agrainoirs et autant de points d'eau sur leur territoire pour faciliter le développement de la perdrix grise. Des équipements qui profitent donc à l'oiseau étudié mais aussi au reste du petit gibier comme à toute la petite faune.

Le CNRS a, quant à lui, équipé une vingtaine de perdrix grises de balises GPS pour observer leurs déplacements et comprendre le cycle de vie de l'oiseau. Ces balises, d'une valeur de 1 000 euros chacune, sont fixées sur le dos des perdrix et renvoient les données récoltées une fois toutes les 24h. En cas d'inactivité prolongée, cela signifie souvent que l'oiseau est mort. Les balises sont alors récupérées pour être affectées à d'autres perdrix. Les agents missionnés par la Fédération sont unanimes : « On se rend compte que lorsqu'on lâche, 40 à 50 % des perdrix sont mangées dans les 15 premiers jours ». Les prédateurs les plus en vue lorsqu'une perdrix est prédatée sont souvent les chats, les rapaces et les renards.

Cette étude qui dure depuis plusieurs mois va encore délivrer un grand nombre d'informations qui devraient permettre de mieux identifier les besoins et les points bloquants à prendre en compte lors d'une telle opération qui vise à recréer une population sauvage de perdrix grise sur un territoire.

Dordogne

La tourterelle des bois bénéficie d'un programme grandeur nature. La FDC réalise des actions de baguage afin de mieux connaître l'espèce et ses habitudes. Mené sous l'égide de l'OFB et du Muséum national d'histoire naturelle avec la participation du conseil départemental, ce programme est appelé à se développer.

Drôme

Les membres de l'ACCA de Chatuzange-le-Goubet ont voulu réintroduire du petit gibier sauvage et ont installé en début d'année une cinquantaine d'agrainoirs sur leur territoire. Il y a de nouveau des nichées.

Depuis des années, il n'y avait plus que du gibier lâché, élevé en captivité dans le secteur de Chatuzange-le-Goubet. "On avait quelques faisans et perdrix sur le territoire à la fin de la chasse. Ceux-là, on a voulu les préserver" raconte l'initiateur du projet, " pour qu'ils puissent passer l'hiver et se reproduire." Avec ses collègues chasseurs de l'ACCA de Chatuzange, ils ont installé 55 agrainoirs en janvier / février sur la commune, qu'ils ont alimenté assidûment en hiver. Ces petits espaces couverts un peu en retrait des chemins abritent du grain et de l'eau. Les oiseaux peuvent trouver plus facilement de la nourriture, notamment les faisanes qui peuvent ainsi laisser les nids et leurs petits moins longtemps exposés aux dangers

La mortalité a reculé. "Nos faisanes se sont reproduites. Entre cinq et dix nichées. Ce que je n'avais jamais vu depuis 25 ans" se satisfait le chef de projet. "L'avantage c'est qu'il y a aussi des mésanges, des cailles, des merles et toute une catégorie de gibier qui n'est pas chassée qui vient se nourrir dans ces agrainoirs" ajoute le président de l'ACCA de Chatuzange.

Reste la finalité et la critique : réintroduire du gibier en vue de l'abattre. "Non, l'objectif est de retrouver de la biodiversité, et on ne va pas mettre des postes de tir juste à côté, ça n'a aucun intérêt" répond le Président. La limite est fixée à deux gibiers par personne par jour de chasse et, à partir du 10 décembre, la chasse à la poule faisane sera interdite. Seulement les coqs".

Gironde

A Langon, on veut réimplanter le faisan sauvage. Pour cela, 1 300 gallinacés issus d'une souche sauvage ont été lâchés pour recréer une population endémique qui ne sera pas tirée avant au moins trois mois et après comptage.

Loir-et-Cher

Lors de l'assemblée générale de l'ADCPGA03, il a été présenté l'action conduite en Loir-et-Cher pour implanter le petit gibier, l'année 2023 s'annonce comme une année décevante pour la perdrix et le faisan.

La reproduction s'avère mauvaise voire très mauvaise pour les perdrix et les faisans. Sans que les causes de cette situation ne soient clairement établies en Loir-et-Cher. En revanche le lièvre se porte plutôt bien. Pourquoi ? La question n'a pas fini de hanter les gestionnaires de territoires comme les techniciens cynégétiques de la fédération départementale des chasseurs. Oui, pourquoi la reproduction des perdrix et des faisans s'avère-t-elle si mauvaise cette année en Loir-et-Cher, comme l'ont révélé les traditionnels échantillonnages d'été ?

Les causes de ce recul restent à définir et demanderaient probablement, à l'avenir, une étude scientifique menée grâce à des oiseaux équipés de balises GPS. En attendant, le constat est sans appel, notamment pour la perdrix grise, avec les pires résultats de ces quarante-cinq dernières années. « Le stock de reproducteurs observé lors des comptages de printemps était pourtant identique voire en très légère baisse par rapport à l'an passé », témoigne un technicien de la FDC 41.

Mais à l'heure des comptes, le nombre de jeunes par poule d'été s'établit à 1,9, contre 2,6 en 2022. Pour mémoire, il était de 4,51 en 2019. Les populations de faisans naturels, qui résistaient bien jusque-là, surmontant les aléas climatiques, souffrent également. Le nombre de jeunes par poule d'été est de 3,6, en net recul (4,8 l'année dernière et 5,1 en 2021). En conséquence, dans les zones soumises au plan de chasse perdrix, aucun prélèvement n'est accordé. Quant aux attributions de bracelets faisans, elles reculent nettement de près de 10.000 à environ 4.000. Le prix à payer pour préserver l'avenir...

Les chasseurs de petit gibier se consolent grâce au lièvre qui se porte en revanche plutôt bien à condition que le VHD (le virus hémorragique) ne se manifeste pas d'ici l'ouverture de l'espèce dans les zones en plan de chasse, programmée le 8 octobre.

Nos associations partenaires



La FACC communique

La FACC informe des changements apportés par la loi du 2 février 2023 visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée.

Cette loi est entrée en vigueur depuis le 3 février 2023 et prévoit que toutes les clôtures situées à plus de 150m d'une habitation et posées moins de 30 ans avant sa publication devront être non vulnérantes, construites en matériaux naturels ou traditionnels, posées à 30 centimètres au-dessus de la surface du sol et ne pas dépasser 1,20 mètre de hauteur.

Les clôtures des parcs d'entraînements, de concours ou d'épreuves de chiens de chasse font partie des exceptions à ces nouvelles normes de clôtures.

Cependant, cette loi a également modifié l'article L424-3 du Code de l'Environnement en définissant l'enclos de chasse comme étant désormais « Les terrains attenant à une habitation et entourés d'une clôture continue et constante faisant obstacle à toute communication avec les héritages voisins et empêchant complètement le passage des animaux non domestiques et celui de l'homme réalisée plus de trente ans avant la promulgation de la loi n° 2023-54 du 2 février 2023 visant à limiter l'engrillagement des espaces naturels et à protéger la propriété privée ».

Ceci a pour conséquence que les enclos construits moins de 30 ans avant le 02 février 2023 ne répondent plus à la définition d'un enclos de chasse au sens du I de l'article L424-3 du Code de l'Environnement.

Pour rappel, conformément à l'article 4 de l'arrêté du 21 janvier 2005 modifié le 15 novembre 2006 fixant certaines conditions de réalisation des entraînements, concours et épreuves de chiens de chasse, ces derniers peuvent se dérouler toute l'année pour l'ensemble des catégories de chiens uniquement à l'intérieur des enclos de chasse au sens du I de l'article L424-3 du Code de l'Environnement.

Cette loi a, ainsi, un impact direct sur l'activité de chasseurs aux chiens courants en ce qui concerne notamment la réalisation de l'entraînement, de concours ou d'épreuves de chiens courants toute l'année dans les enclos cynégétiques dont l'effectif se trouve être réduit considérablement sur tout le territoire français depuis cette loi.

C'est pourquoi la FACCC est actuellement mobilisée sur ce sujet et œuvre pour que l'entraînement des chiens courants puisse s'exercer toute l'année en sécurité dans un espace engrillagé offrant plus de possibilité, de proximité et de facilité d'accès à ses adhérents.

Les traces de la buse variable

Buteo buteo

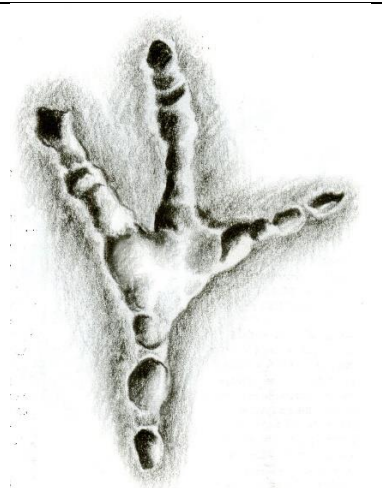
Longueur : 51-57 cm

Envergure : 115-130 cm

Poids : 500-1 300 g

La buse marche souvent dans les champs et dans les prairies à la recherche des vers et surtout des rongeurs qu'elle consomme en abondance. On trouve ses empreintes dans ces secteurs ou en bordure de labour, sous des arbres situés comme perchoirs. On peut noter parfois la présence de traces d'ailes sur les côtés quand l'oiseau se laisse tomber sur sa proie.

On la repère surtout à ses vols circulaires très visibles.



Réglementation et sécurité



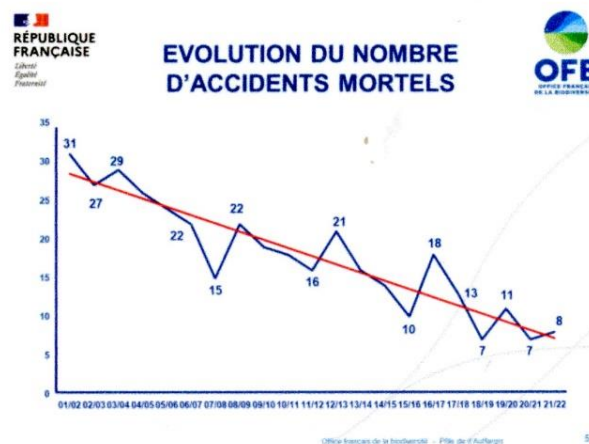
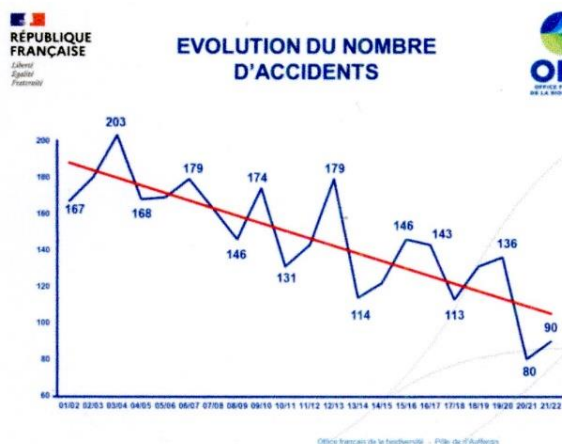
Bilan des accidents-incidents de chasse 2021-2022

La tendance à une baisse des accidents observée depuis 20 ans se confirme, malgré une légère hausse par rapport à l'an dernier. Ils sont ainsi depuis deux ans inférieurs à 100. Ces résultats reflètent les efforts menés sur la sécurité et la formation par l'ensemble des acteurs cynégétiques.

Sur la période 2021-2022, l'OFB a recensé 90 accidents de chasse au total (blessures corporelles liées à l'utilisation d'une arme de chasse), dont 8 mortels. Parmi ces derniers, deux ont concerné des victimes non-chasseurs.

Malgré une légère augmentation des accidents cette saison (80 accidents l'an passé), la tendance à une baisse générale observée depuis 20 ans se confirme et, pour la deuxième année consécutive, le nombre d'accidents de chasse est inférieur à 100. Ces résultats sont à mettre en lien avec les efforts produits par l'ensemble des acteurs cynégétiques, qu'il s'agisse des formations assurées par le monde fédéral, de l'examen

du permis de chasser délivré par l'OFB, de l'ensemble des pratiques que les chasseurs eux-mêmes font évoluer ou encore de l'évolution permanente de la réglementation. Ces efforts seront poursuivis afin de réduire au maximum les accidents liés à cette pratique.



Les accidents comme les incidents recensés confirment qu'ils sont, pour la très large majorité, le résultat de fautes humaines liées au non-respect des règles élémentaires de sécurité. Ainsi, parmi les principales causes d'accidents recensés, on retrouve, comme les années passées, le manquement aux règles essentielles de sécurité lors de la chasse en battue au grand gibier : non-respect de l'angle de tir (30 degrés), mauvaise manipulation d'armes, tirs en direction des routes, habitations ou chemins de randonnées.

Le réseau Sécurité à la chasse de l'OFB conseille	
<i>Tous types de chasse : bien manipuler son arme</i>	<i>Petit gibier : 2 règles essentielles</i>
Au petit gibier comme au grand gibier, quelle que soit l'arme utilisée, la manipulation d'une arme doit impérativement respecter trois points : 1-se faire dans une zone sécurisée, sans diriger les canons vers une personne, une habitation, une route, un chemin de randonnée, etc. ; 2-se faire en conservant les doigts derrière le pontet et loin de la queue de détente ; 3-le doigt ne peut venir proche de la queue de détente que lors de la visée, lorsque le chasseur a épaulé, avant le tir	1-nécessité de prendre en compte son environnement (routes, habitations, chemins ouverts au public, présence d'autres chasseurs ou usagers de la nature...) 2-avant de manipuler, épauler et tirer la nécessité de conserver l'index derrière le pontet durant les manipulations et jusqu'à la visée

Les recettes conseillées à nos adhérents

Perdreaux aux raisins pour 4 personnes		
Ingrédients : • 4 perdreaux • 30 gr de beurre • 1 carotte • 1 oignon • 5cl de vin blanc • 2 cl de cognac • 300 gr de raisin italien • 1 branche de thym • Sel, poivre	Préparation : 20 mn Cuisson : 15 mn • Eplucher la carotte et l'oignon et les tailler en rondelles. Puis les faire revenir au beurre avec les perdreaux dans une cocotte. • Ajouter le thym, couvrir et laisser cuire à feu doux pendant 12 mn. • Dégraisser la cocotte puis flamber les perdreaux avec le cognac. • Retirer alors les perdreaux et déglacer le fond de la cocotte avec le vin blanc et un verre d'eau. • Ajouter une noix de beurre, saler, poivrer et filtrer la sauce. Faire revenir les grains de raisin pendant 3 mn dans cette sauce. • Servir les perdreaux accompagnés du raisin et nappés de la sauce.	

Evénements et Dates à retenir – Agenda	
--	---

22 au 25 mars 2024 à Mantes-la-Jolie : Salon de la chasse

14 au 16 juin 2024 à La Motte-Beuvron : Game Fair

	Défendons la chasse	
<i>Artémis déesse de la chasse chez les Grecs</i>		<i>Diane déesse de la chasse chez les Romains</i>

Face aux attaques permanentes dont la chasse fait l'objet, l'association a décidé de publier dans chaque bulletin un article ou une interview ou une tribune défendant la chasse qui aura été publié ou diffusé dans les différents media.

Article paru dans le N° 125 de Bécasse passion

Coup de semonce ou coup de ces monstres

Face aux attaques fourbes et déloyales en augmentation permanente, dans une société vidée de sa substance analytique et une époque de grande sensiblerie aveuglante, il faut prendre en compte l'impérieuse nécessité d'expliquer la chasse, de faire comprendre ce qu'elle fût et ce qu'elle doit rester.

L'écologie est une science noble qui ne mérite pas les raccourcis et mensonges d'une poignée de femmes et d'hommes politiques qui s'arrogent le droit d'être des écologistes, supposés «spécialistes de l'écologie ». À la lecture de la définition du petit Robert «l'étude des milieux où vivent les êtres vivants, ainsi que des rapports de ces êtres avec le milieu», qui pourrait décemment revendiquer que cette science est davantage entre les mains des écologistes politiques que dans celles des chasseurs ?

Les premiers, les écolos politiques, pratiquent l'écologie de boulevard et de trottoir. Ils ont lancé une stratégie toute parisienne et tous azimuts contre la chasse. Ils utilisent pour ce faire les pouvoirs déformants des réseaux sociaux et leurs temps de parole dans les grands médias, télévisés notamment, au service d'une position dogmatique contre la pratique de la chasse. Sous quelques formes que ce soit !....Il ne se passe pas une journée sans une sortie, souvent provocatrice et sans fondement, tantôt sur l'interdiction de la chasse le dimanche, tantôt sur les accidents ou sur les chasses traditionnelles.

Les réseaux sociaux, miroirs déformants, sont souvent le réceptacle de cette stratégie. L'effet « loupe » de ces réseaux fait le reste et génère une distorsion trompeuse de la réalité. Une seule personne qui twitte ou met un message sur Facebook et la quantité astronomique de followers (souvent apathiques et sans connaissance des sujets) pourraient être amenés à penser qu'il s'agit de la vraie vie, en déclenchant et en

exacerbant les différends de ceux qui aiment et de ceux qui haïssent. Répondre systématiquement à ces mensonges est une obligation, mais l'impact est souvent sans commune mesure avec l'effet de l'annonce elle-même. En dépit de l'énergie dépensée par certains à démontrer les mensonges de tous ces messagers de l'éphémère, c'est souvent la fausse information qui reste dans les mémoires. Stratégie habituelle de harcèlement de toute minorité visant à la propagation d'une « nouvelle » et qui peut placer un sujet dont tout le monde se foutait la veille au cœur du débat.

Un mal sournois

Il en va ainsi de la chasse. Jusqu'à un passé proche, le débat n'était pas sur la place publique. Pratiquant ou pas, chacun laissait à l'autre la liberté de la chasse. Opposant ou pas, on ne voyait pas la vènerie subir une hostilité de terrain aussi systématique. La chasse des marais, des plaines ou des montagnes échappe pour l'heure à cette réalité de l'affrontement direct dans nos campagnes. Pour combien de temps encore?

N'ayant pas le courage d'affronter les arguments de fond et la réalité du bien fait des acteurs de la chasse sur les milieux et donc sur la biodiversité, les « Robins des Bois » fabriqués de toutes pièces sur ces réseaux sociaux préfèrent le saccage nocturne des équipements, la destruction pyromane de cabanes de chasse, sous le regard complaisant de l'écologie politique qui fournit l'allumette pour démarrer les feux. Ils ne s'attaquent pas à la chasse directement mais à ce qu'elle représente et à ceux qui la pratiquent. Avec tous les excès insupportables et un terrible manque de dignité, jusqu'à vouloir la mort même des chasseurs! La mort des hommes plutôt que celles des animaux: une logique qui va au-delà même des thèses antispécistes.

Outre l'effet de loupe, cette stratégie du harcèlement - à distance la plupart du temps - vise une autre tactique : celle du « grignotage » de la chasse. Des armes aux chasses traditionnelles, des accidents au droit de partage de la nature, chaque centimètre cédé aux détracteurs de la chasse est un sillon creusé vers sa fin.

Du côté des chasseurs, tant que nous pratiquions notre passion hors des « feux de la rampe », nous avons logiquement choisi le silence du « vivons heureux, vivons cachés ». Les choses ont changé. Et face à ces changements, quelle véritable stratégie de défense globale a été mise en œuvre ?

Évidemment les efforts considérables déployés par le Président de la Fédération Nationale de la Chasse sont à saluer. Certainement, la pédagogie d'un Richard sur Terre dans ses remarquables vidéos marque un tournant. Indéniablement les prises de parole de certains défenseurs de notre passion démontrent que nous avons les arguments, les moyens d'une défense efficace.

Winston Churchill disait : « Il vaut mieux faire l'information que la recevoir. Il vaut mieux être acteur que critique ». Le monde de la chasse, trop souvent en réaction, doit faire sienne cette devise et construire non seulement une réponse collective aux

attaques que nous subissons, mais surtout une stratégie d'information. La chasse gagnera à être expliquée davantage qu'à être défendue.

Parole proactive plutôt que réactive

Une réponse en matière de communication d'abord. Si le Président de la FNC détient par nature le pouvoir de communiquer au nom de chasseurs (et il le fait avec talent et courage), il ne peut être seul le Don Quichotte des plateaux télé. Il doit s'appuyer sur un fantastique réseau local en mesure de démultiplier les messages, d'expliquer la chasse, de confirmer que « ce sont ceux qui font qui savent ». Quitte à fabriquer certains éléments de langage en amont et à former nos porte-paroles, une partie de la bataille doit se jouer sur cette capacité à la prise de parole proactive plutôt que réactive.

Avec un million de chasseurs détenteurs d'une validation annuelle, le concours de celles et ceux qui nous accompagnent, le relais des fédérations départementales, des associations de chasse, des armuriers, des éleveurs de gibier (et même des agriculteurs), nous pouvons et devons devenir des ambassadeurs de notre passion, chacun à notre niveau. Personne ne le fera à notre place. Les micros et les tribunes des médias locaux, au moment où la prise de parole au fin fond de chaque département est relayée instantanément sur le net, doivent nous servir à expliquer, toujours et encore, à faire parler de nous, à nous faire parler, sur le terrain de nos actions.

Chasseurs, nous sommes de véritables écologistes de terroir. Nous sommes des acteurs de la biodiversité. Nous agissons en tant qu'artisans des milieux et de la ruralité. Nous participons à la vigueur de l'économie, celle de la chasse. Nous cultivons les traditions de notre pays. Nous sauvegardons nos races de chiens. Nous sommes des garants du mélange convivial de toutes les couches de notre société.

La stratégie de communication, première pierre à l'édifice de la « maison chasse » ne sera sans doute pas suffisante. Il conviendra un jour de répondre aux écolos de boulevard et de démontrer notre capacité de mobilisation en investissant... ces mêmes boulevards. Ce jour viendra, où les chasseurs, confrontés à la colère grandissante, au grignotage et à la puissance déformante des réseaux sociaux, devront sans doute démontrer qu'ils sont nombreux, unis et déterminés.

Nous sommes généralement réticents à ces formes d'action qui portent souvent les traces de l'activisme de basse politique. N'oublions pas que la défense de notre passion reste un positionnement politique, au sens noble du terme, dans la mesure où elle cherche à agir sur notre pouvoir dans une société organisée. A ce titre nous ne devons écarter aucun moyen des actions du champ d'une telle politique.

Sauf à ce que la chasse française s'éteigne progressivement, nous n'avons pas le droit de renoncer. Il nous faut comprendre et agir. Comprendre le changement de paradigme du monde dans lequel nous vivons. Agir pour avoir de l'impact.

Lu pour vous

Cette rubrique veut attirer l'attention de nos adhérents sur des articles parus dans des revues de chasse et portant sur le petit gibier



Connaissance de la chasse N°568 :

- Bécasse « et » sanglier

Connaissance de la chasse N°569 :

- Tir du renard à longue distance
- Territoire notre avenir

Connaissance de la chasse N°570 :

- Esod, nouveau classement

Revue Nationale de la Chasse N°911 :

- La Diane marvejolaise, en Lozère
- Le canard colvert, illustre gibier...

Revue Nationale de la Chasse N°912 :

- ACCA de l'Île-aux-Moines
- Cinquante nuances de Gris
- Réussir son ouverture au pigeon ramier
- Lapins et faisans, roi des îles françaises

Revue Nationale de la Chasse N°913 :

- ACCA de Chérac
- Que deviennent nos grives ?
- Les furets du Nord
- Les pantières du Pays Basque
- La chasse au cercueil en baie de Somme

Journal des Piégeurs N°131

- La cage à Pierrot

Chien courant N°112

- La féminisation de la chasse aux chiens courants

Chasseur français N°1518

- Faisan commun contre perdrix grise : concurrence déloyale ?

Chasseur français N°1519

- Le jour J des journalistes
- Le lièvre sans chien

Chasseur français N°1520

- Le grand passage
- Quand passent les grives
- Le lièvre ne souffre pas la médiocrité
- Sous les soleils du Limousin ...Les palombes
- La longue route des grives migratrices

Nos chasses N°767

- ESOD – Mobilisation générale
- La folle histoire de la perdrix roquette

Nos chasses N°768

- Que vous réserve l'ouverture générale ?
- Le déterrage ou l'art de réguler sous terre

Chasse magazine N°33 :

- Perdrix : princesse des campagnes
- Lièvre brun : le plus connu
- Le lapin : la proie idéale

Planète chasse N°12759 82

- 12 trucs et astuce pour un joli coup de fusil

Bécasse Passion N°126

- QCM spécial mordorée

Vous désirez obtenir un ancien numéro du bulletin de l'association, faites en la demande sur le mël de l'association adcpgo3@orange.fr

Sites à consulter recommandés par l'association et applications à télécharger



Sites à consulter

Fédération Nationale des Chasseurs

<https://www.chasseurdefrance.com>

Office français de la biodiversité

<https://ofb.gouv.fr>

Fédération régionale des chasseurs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

<https://chasseauvergnerhonealpes.com>

Centrale canine du bourbonnais

<https://www.centrale-canine.fr/societe-canine-du-bourbonnais>

Fédération départementale des chasseurs de l'Allier

<https://www.fdc03.chasseauvergnerhonealpes.com>

Louveterie de France et lieutenants de louveterie

www.louveterie.com

Union Nationale d'Association des Piégeurs Agréés de France

<https://www.unapaf.fr>

Bécassiers de France

<https://becassiersdefrance.com>

Fédération des associations de chasseurs aux chiens courants

<https://www.faccc.fr/>

<https://afaccco3.jimdofree.com/>

Arc Chasse Loisir 03

<http://aclo3.free.fr/>

Rencontres Saint-Hubert

<https://www.centrale-canine.fr/cunca-rencontres-saint-hubert>

ANCLATRA

www.anclatra.fr

Fondation François Sommer

<https://fondationfrancoissommer.org>

Chasse Passion

<https://www.chassepassion.net>

Passion La Chasse

<https://www.passionlachasse.com>

Le journal du chasseur

<https://journalduchasseur.fr>

Actualités de la chasse et des chasseurs

<https://www.chassons.com>

Airbnb des chasseurs

<https://www.journeedechasse.com>

En quête de territoire

<https://www.tuchassou.fr>

Applications à télécharger et sites participatifs

CHASSADAPT

VIGIFAUNE

CITIQUE - SIGNALEMENT TIQUE

Béc@notes

VIGIFAUNE

MELCKONE :

SIRENE TECH :

SIGNALER DEGATS FAUNE SAUVAGE

voir bulletin N°1

voir bulletin N°2

voir bulletin N°3

voir bulletin N°4

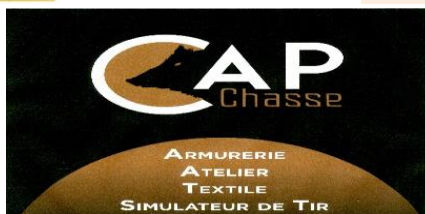
voir bulletin N°5

voir bulletin N°7

voir bulletin N°8

voir bulletin N°9

Ils soutiennent nos actions



CAP CHASSE - CAP ANIMAL
3C rue Millepertuis | 03400 YZEURE
04.70.47.58.20 | capchasse.moulins@gmail.com



En étant membre de notre association vous bénéficiez, sur présentation de votre carte d'adhérent à jour de l'année, d'une remise de 10% sur les cartouches pour le petit gibier et sur les vêtements chez les armuriers qui soutiennent nos actions.

Vous voulez adhérer ou faire adhérer des amis

demandez des bulletins d'adhésion à Contact : adcpg03@orange.fr



BULLETIN D'ADHESION

**Association Départementale des Chasseurs de Petit Gibier
de l'Allier**

Nom et Prénom :	
Adresse	
Adresse e-mail	
Téléphone	

Bulletin d'adhésion à retourner à ADCPGA accompagné d'un chèque de **10 euros**

5 Place de la Chaume 03420 Marcillat-en-Combraille